

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC HYPOID EP SAE 75W-140 S-LS

Date de révision: 11.01.2018

Page 1 de 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

HIGHTEC HYPOID EP SAE 75W-140 S-LS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Huile pour engrenages

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	ROWE MINERALOELWERK GMBH	
Rue:	Langgewann 101	
Lieu:	D-67547 Worms	
Téléphone:	+49 (0)6241 5906-0	Téléfax: +49 (0)6241 5906-999
e-mail:	info@rowe-mineraloel.com	
Internet:	www.rowe-mineraloel.com	
Service responsable:	Kundenservice	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Giftnotruf Mainz (DE; E) +49 (0)6131-19240**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Mentions de danger**

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans procéder à l'élimination conformément aux dispositions locales.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient alkylamine à longue chaîne. Peut produire une réaction allergique.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC HYPOID EP SAE 75W-140 S-LS

Date de révision: 11.01.2018

Page 2 de 9

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
	alkylamine à longue chaîne			0,3 - < 1 %
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H330 H311 H302 H314 H317 H400 H410			
115-86-6	phosphate de triphényle (>5%)			0,1 - < 0,3 %
	204-112-2		01-2119457432-41	
	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H400 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Indications générales

Protection individuelle du premier sauveteur

Changer les vêtements imprégnés.

Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

Après inhalation

En cas d'une inhalation d'aérosols/de brouillards/de projections : Consulter un médecin. Veiller à un apport d'air frais.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration!

Danger par aspiration: Appeler immédiatement un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Dioxyde de carbone (CO2). Extincteur à sec. Mousse.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC HYPOID EP SAE 75W-140 S-LS

Date de révision: 11.01.2018

Page 3 de 9

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers émanant de la substance elle-même, de ses produits de combustion ou des gaz libérés: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone Oxydes de soufre. Phosphore oxydes. Acide sulfhydrique (H₂S).

5.3. Conseils aux pompiers

sue En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Porter un vêtement de protection approprié.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conditions à éviter: formation d'aérosol ou de nébulosité.

Préventions des incendies et explosion

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Classe de feu: B (normes DIN/EN: EN2)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.

Tenir à l'écart de la chaleur. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Alimentaire pour l'homme et pour l'animal, Agents oxydants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique. Tenir à l'écart de la chaleur.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC HYPOID EP SAE 75W-140 S-LS

Date de révision: 11.01.2018

Page 4 de 9

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Huile pour engrenages

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
115-86-6	Phosphate de triphényle	-	3		VME (8 h)	

8.2. Contrôles de l'exposition
Mesures d'hygiène

- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Changer les vêtements imprégnés.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
- Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Ne pas inspirer les vapeurs.

Protection des yeux/du visage

En cas d'une fine répartition/pulvérisation/nébulisation: Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

Protection des mains

Porter des gants appropriés.

Protection de la peau

En cas d'une fine répartition/pulvérisation/nébulisation: Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
 Couleur: jaune-marron
 Odeur: caractéristique

pH-Valeur: non applicable **Testé selon la méthode** DIN 51369

Modification d'état

Point d'écoulement: ISO 3016
 Pourpoint:: ~-24 °C DIN ISO 3016
 Point d'éclair: >200 °C ISO 2592

Température d'inflammation: Aucune donnée disponible

Pression de vapeur: <0,1 hPa calculé.
 (à 20 °C)

Densité (à 15 °C): ~0,88 g/cm³ DIN 51757

Hydrosolubilité: pratiquement insoluble
 (à 20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants

Solubles dans les hydrocarbures (pétrole.)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC HYPOID EP SAE 75W-140 S-LS

Date de révision: 11.01.2018

Page 5 de 9

 Viscosité cinématique: ~29 mm²/s DIN 51562
 (à 100 °C)

Épreuve de séparation du solvant: Aucune donnée disponible

Teneur en solvant: aucune/aucun Solvants

9.2. Autres informations

 Teneur en corps solides: 0
 aucune/aucun

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

Agents oxydants, fortes.

10.2. Stabilité chimique

 Aucune décomposition thermique dans des conditions de stockage/manipulation/transport appropriées.
 Début de décomposition à des températures élevées (>65°C)

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

possibles avec des oxydants puissants.

Dans des conditions normales, le produit est stable et des réactions dangereuses sont improbables.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants, fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucune/aucun

Information supplémentaire

Aucune décomposition thermique dans des conditions de stockage/manipulation/transport appropriées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Toxicité aiguë

Pas de données disponibles

Effet irritant: Ne pas inspirer les gaz/vapeurs.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
	alkylamine à longue chaîne				
	orale	DL50 > 500 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 201 - 1000 mg/kg	Lapin		
	inhalation vapeur	ATE 0,5 mg/l			
	inhalation aérosol	ATE 0,05 mg/l			
115-86-6	phosphate de triphényle (>5%)				
	orale	DL50 >20000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >10000 mg/kg			

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC HYPOID EP SAE 75W-140 S-LS

Date de révision: 11.01.2018

Page 6 de 9

Irritation et corrosivité

Effet irritant sur la peau : aucune/aucun

Un contact fréquent ou prolongé avec les yeux peut provoquer leur irritation.

Effets sensibilisants

Il peut être présumé que le produit fini n'est pas sensibilisant pour la peau en raison de la très faible teneur en substances sensibilisantes.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Ce produit n'a pas été classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas de données disponibles

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

Expériences tirées de la pratique
Observations relatives à la classification

Exerce un effet dégraissant sur la peau.

Observation diverses

il n'est connu aucun danger particulier inhérent à ce produit si l'utilisation est conforme et respecte les consignes indiquées relatives aux mesures de précaution.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
115-86-6	phosphate de triphényle (>5%)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	0,5 mg/l	96 h		

12.2. Persistance et dégradabilité

En raison de sa faible solubilité dans l'eau, le produit sera séparé en majeure partie mécaniquement dans les installations d'épuration biologique. Difficilement éliminable de l'eau.

N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE). Le produit est partiellement biodégradable. Il reste des résidus notables.

Les huiles usagées ne doivent être versées ni dans les canalisations d'égouts ni dans les eaux et ne doivent pas pénétrer dans le sol.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6. Autres effets néfastes

Organismes aquatiques: Pas de données disponibles

Effets dans les stations d'épuration Pas de données disponibles

Pas de données disponibles

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC HYPOID EP SAE 75W-140 S-LS

Date de révision: 11.01.2018

Page 7 de 9

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets
Élimination

Les critères de classement des déchets cités sont des recommandations basées sur l'utilisation probable de la substance qui peuvent éventuellement être remplacés par d'autres chez l'utilisateur.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Code d'élimination des déchets - Produit

130206 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées; huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

130206 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées; huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
Transport terrestre (ADR/RID)

- | | |
|---|--|
| <u>14.1. Numéro ONU:</u> | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| <u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u> | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| <u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u> | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| <u>14.4. Groupe d'emballage:</u> | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |

Transport fluvial (ADN)

- | | |
|---|--|
| <u>14.1. Numéro ONU:</u> | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| <u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u> | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| <u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u> | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| <u>14.4. Groupe d'emballage:</u> | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC HYPOID EP SAE 75W-140 S-LS

Date de révision: 11.01.2018

Page 8 de 9

Transport maritime (IMDG)

- 14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

- 14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations
Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,4,11.

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H330 Mortel par inhalation.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC HYPOID EP SAE 75W-140 S-LS

Date de révision: 11.01.2018

Page 9 de 9

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208 Contient alkylamine à longue chaîne. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les données mentionnées ci-dessus correspondent à l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience. Elles servent à décrire notre produit en relation avec les exigences de sécurité et ne garantissent pas de caractéristiques du produit. Nous ne pouvons garantir l'exactitude et l'intégralité des informations.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)